

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 27 juin 2022

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 79 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Roger GUICHARD - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par René-Francis CARPENTIER - Marion BAREILLE représentée par Valérie BOYER - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Solange BIAGGI - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée par Emilie CANNONE - Joël CANICAVE représenté par Marie BATOUX - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHER - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Marc DEL GRAZIA représenté par Roland MOUREN - Alexandre DORIOL représenté par Lionel DE CALA - Sophie GRECH représentée par Cédric DUDIEUZERE - Sophie GUERARD représentée par Gilbert SPINELLI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Mathilde CHABOCHE - Sébastien JIBRAYEL représenté par Roland CAZZOLA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Pierre LAGET représenté par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Mireille BALLETTI - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Danielle MILON représentée par Jean-Pierre GIORGI - Lisette NARDUCCI représentée par Samia GHALI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie MICHAUD - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Didier REAULT représenté par Patrick PAPPALARDO - Anne VIAL représentée par Jean-Marc SIGNES - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Eléonore BEZ - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Audrey GARINO - Christine JUSTE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Dona RICHARD - Michèle RUBIROLA - Nathalie TESSIER - Catherine VESTIEU.

Signé le 27 Juin 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2022

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 015-238/22/CT

■ CT1 - Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville 1ère série sur le territoire Marseille Provence au titre de l'année 2022

DPV 22/20648/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2022, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé en octobre 2021 par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancements.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 218 163 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir une structure:

La Fraternité de la Belle de Mai offre aux familles défavorisées un lieu d'accueil accompagné d'un programme éducatif pour les enfants. Elle est aussi pour les adultes un lieu d'échange et de dialogue dans le cadre des luttes contre les exclusions.

Une partie des locaux est vétuste, à l'étroit, non accessible aux personnes à mobilité réduite, la circulation entre les différents espaces n'est pas adaptée et ne favorise pas le travail d'équipe.

Signé le 27 Juin 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2022

Le propriétaire prend à sa charge les travaux de gros œuvre (changement de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques, ouvertures en façade et création de plancher pour accéder à deux nouvelles salles d'activités au 1er étage, création d'un escalier extérieur permettant l'accessibilité à ces nouveaux espaces et une meilleure circulation dans l'ensemble des locaux)

Par la réalisation de ces travaux, l'association va pouvoir aménager de nouveaux espaces et rénover une partie des anciens locaux pour permettre de développer des activités pérennes dans un environnement fonctionnel et propre:

- Aménager deux nouvelles salles d'activités et un bureau partagé pouvant accueillir nos nouveaux salariés,
- Créer un accès direct au bureau des écrivains publics,
- Créer un accès indépendant sur rue et rendre accessible PMR l'atelier informatique,
- Rénover la salle principale et l'espace cuisine collective dont la rénovation date de plus de 10 ans.
- Ce projet d'investissement portera sur l'aménagement de ces nouveaux espaces et concerneront les postes suivants :
- Cloison, faux plafond, portes intérieures ;
- Revêtement de sol PVC (y compris ragréage et plinthes) ;
- Peinture murale, des plafonds (hors zone avec faux plafond), des portes (protection basse portes de la cuisine avec plinthe alu) ;
- Plomberie : démolition existant de l'étage et création d'un WC à l'étage ;
- Chauffage : pose de radiateurs étage ;
- Electricité : équipement des nouvelles salles, changement des luminaires, reprise du tableau du RdC, câblage, déplacement de la baie informatique et éclairage extérieur.
- Mobilier : chaises et tables.

Plan de financement :

Coût du projet : 115 504 €
Métropole : 28 333 €
Ville de Marseille : 28 333 €
Département : 28 333 €
Autofinancement : 30 505 €

Sur le Territoire de Nord Est 13, il est proposé de soutenir une structure:

13 Habitat souhaite réaliser des aménagements extérieurs sur la résidence du Clos. Les espaces actuels sont vieillissants. Un travail de concertation a été mené par la Compagnie des rêves Urbains auprès des habitants qui ont fait remonter leurs besoins en termes d'équipements sportifs, aires de jeux et d'espace conviviaux.

Il s'agit de permettre la réappropriation des espaces extérieurs communs par l'ensemble des résidents ; de répondre aux attentes des habitants ; de créer un espace intergénérationnel ; créer des interactions entre les habitants en matérialisant un cheminement entre les différents aménagements ; et améliorer le lien social et leur utilisation par les habitants et associations locales.

Le projet d'investissement consiste à:-

- Aménager un terrain multi-activité : terrain de football de 26x12m, d'une tyrolienne, de différents jeux en bois et d'agrès sportifs de type street workout, des plantations d'arbustes...
- Matérialiser un parcours incluant deux espaces ludiques sous forme de marquage au sol et des aménagements paysagers (arbres, système d'arrosage automatique...).
- Rafraîchir l'aire de jeux existante au milieu des zones de stationnement avec changement de l'ensemble des structures de jeux y compris le revêtement en sol souple, sécurisation des portillons d'entrée

- Réorganiser l'espace actuellement en stabilisé pour accueillir les boulistes, aménager un petit stade de jeux de ballon pour les tous petits, déplacer les deux tables de ping-pong sur les périphéries,

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Métropole Aix Marseille Provence prioriser la réalisation du terrain multi-activités et du parcours. En cas de non réalisation de ces deux espaces, les travaux réalisés seront à la charge de 13 Habitat.

Plan de financement :

Coût du projet : 617 601 €
Métropole : 112 000 €
Ville de Marseille : 50 000 €
Département : 247 040 €
Autofinancement : 208 561 €

Sur le Territoire de Nord Est 14, il est proposé de soutenir trois structures :

L'Association Culturelle Educative et Sportive (ACES) a pour objet de promouvoir les fonctions parentales pour lutter contre la déscolarisation et la délinquance des enfants ; favoriser les actions éducatives par des échanges interculturels, des activités culturelles et sportives et la distribution de colis alimentaires.

Habilitée à recevoir des contributions destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire, l'association souhaite mettre en place une méthode de coordination et de gestion sur le territoire des Flamants-Iris auprès des publics en difficultés et orientés par différents organismes et renforcer les sources d'approvisionnement, les ressources humaines et le matériel. Pour ce faire, elle souhaite acquérir du matériel dédié au fonctionnement de celle-ci.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (armoire, tableau, fauteuil, bureau, caisson...), du matériel informatique (ordinateur, tablette...), de l'électroménager (micro-ondes, congélateur, réfrigérateur...), et du matériel audiovisuel (télévision et support...).

Plan de financement:

Coût du projet : 4 639 €
Métropole : 3 711 €
Autofinancement : 928 €

L'Association Femmes Familles Font Vert (FFFV) organise des ateliers d'informatique et d'écriture, des stages de formation sur la maîtrise de la gestion administrative des associations; elle développe également un programme de lutte contre le surpoids et l'obésité en direction des publics et dans ce cadre elle mène des ateliers de cuisine et de diététique ; elle participe aussi à l'animation du quartier, à la création et la continuité du lien social...

Pour les ateliers culinaires qu'elle organise, la Logirem doit réaliser des travaux d'agrandissement dans un local attenant afin de le mettre à la disposition de l'association car actuellement celle-ci dispose d'une petite cuisine qui ne permet pas de mener ses ateliers dans de bonnes conditions.

Le projet d'investissement consiste à équiper ce nouveau local avec l'acquisition de matériel informatique (imprimantes...), électroménager (lave-vaisselle, lave-linge, machine à café, robot pâtissier, aspirateur évier, fours, basse température, cellule de refroidissement, mixeur-blender, balances, micro-ondes-gril...), du mobilier (armoire, plonge, placard avec bacs et égouttoirs...) et l'achat d'un lave-main.

Plan de financement :

Coût du projet : 21 572 €
Métropole : 8 629 €
Ville de Marseille : 8 629 €

Signé le 27 Juin 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2022

Autofinancement : 4 314 €

L'association Avec Nous, la fabrique des quartiers populaires œuvre en faveur de l'égalité des droits, de la dignité et la défense des droits et des intérêts des habitant-e-s. Ses missions d'éducation populaire et de développement de projets d'économie solidaire permettent de répondre au problème du chômage, de la précarité, de l'exclusion socioprofessionnelle

L'association souhaite poursuivre son action de médiation numérique pour les habitants des quartiers au sein de deux tiers lieux (Clos dans le 13^{ème} arrondissement et les Flamants dans le 14^{ème} arrondissement). Il s'agit de lieux de soutien et d'apprentissage pour les habitants. Et dans un contexte où les démarches administratives tendent vers la dématérialisation, l'objectif est de permettre aux habitants d'avoir un espace numérique à leur disposition ainsi que des médiateurs pour les orienter et les outiller.

Le projet d'investissement consiste à équiper ces locaux avec l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs portables et fixes, tablettes, imprimantes, vidéoprojecteur et écran de projection...) et du mobilier (plan de travail, piètement, chaises...).

Plan de financement :

Coût du projet : 22 410 €
Métropole : 17 928 €
Autofinancement : 4 482 €

Sur le Territoire de Littoral Nord Est, il est proposé de soutenir une structure :

L'Association Cité de l'agriculture porte des projets au cœur des quartiers prioritaires de la ville du 15^{ème} arrondissement de Marseille autour de l'alimentation durable. L'Opération Désert Alimentaire (dont les actions visent à développer l'accès à l'alimentation durable et un accompagnement à l'évolution des pratiques alimentaires des consommateurs) a permis d'apporter des premiers éléments de réponse et se poursuit aujourd'hui via différentes actions : Paniers Solidaires VRAC Marseille, la vente de légumes au sein de la Ferme Capri, marché mensuel des Ayalades, des activités en lien avec l'alimentation durable, des rencontres et visites de producteurs, ateliers culinaires etc...

L'association souhaite compléter son intervention en allant vers les habitants. Il s'agit du projet « Capri Mobile » dont l'objectif est de vendre les produits issus de la ferme de Capri par le biais de tournées sur le territoire.

Le projet investissement consiste à acquérir un véhicule de type utilitaire.

Plan de financement :

Coût du projet : 30 297 €
Métropole : 9 089 €
Ville de Marseille : 15 148€
Autofinancement : 6 060 €

Sur le territoire de Littoral Ouest, il est proposé de soutenir une structure:

L'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée (ACELEM) gère depuis 1993 des Espaces Lecture dont les objectifs sont de favoriser la lecture et l'écriture en direction des personnes qui ne fréquentent pas les structures de lecture publique ; de constituer des points ressources autour du livre (établissements scolaires, associations, habitants) ; d'accompagner les projets de quartiers liés à la lecture et à l'écriture : et de servir de passerelle vers les bibliothèques municipales.

La disposition actuelle des locaux de l'Espace Lecture de la Solidarité, ainsi que leur vétusté, sont des freins à l'organisation des activités et à l'accueil du public. Par conséquent le bailleur UNICIL va entièrement rénover les locaux dans le cadre d'une opération de réhabilitation financée par la Politique de

Signé le 27 Juin 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2022

la Ville. Les travaux consistent à aménager les différents espaces (accueil, bibliothèque, tisanerie, espace jeunesse, ateliers, espace numérique) et devraient s'achever à la rentrée 2022.
Il convient d'équiper les espaces en fonction des différents publics adaptés aux usages du lieu et à chaque type d'animation.

Ce projet d'investissement consiste à acquérir du mobilier de bureau (caissons, tables, bureaux, desserte, supports, armoires, chaises, fauteuils, tapis, chauffeuse, banquette...) et de rangement (desserte, armoires, bacs, travées, serre livre, tablettes, buffets, rayonnage, grilles d'exposition...), de matériel informatique (ordinateurs fixes et portables...)

Plan de financement :

Coût du projet : 21 426 €
Métropole : 17 140 €
Autofinancement : 4 286 €

Sur le territoire Tout Marseille, il est proposé de soutenir une structure:

L'association l'Encre Bleue organise des permanences d'accès aux droits au sein de la Cité des Associations et de centres sociaux. Elle offre un service gratuit d'écrivains publics bénévoles à toute personne rencontrant des difficultés avec la lecture, la compréhension ou la rédaction de documents ou dossiers. Près de 90 bénévoles accompagnent plus de 8 000 usagers sur 22 sites.

Au fil des années, la dématérialisation des supports et des moyens d'accès à l'environnement social, administratif et commercial est devenue un facteur supplémentaire d'exclusion pour des usagers en difficulté, accroissant leur dépendance à une aide extérieure. Pour divers motifs (langue, inculture, âge...) le public a des difficultés à devenir autonome dans l'usage d'outils numériques et l'accès aux droits et services sociaux. Le recours à un intermédiaire médiateur numérique devient incontournable.

Pour accompagner cette mutation qui exige une modification des moyens d'accueil, l'association souhaite compléter ses équipements au sein de 12 permanences dans les Quartiers prioritaires de Ville (Cité des associations, centres sociaux Velten, Kléber, Château Saint Loup, La Viste, La Solidarité...) afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers liés à la dématérialisation des services publics.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, routeurs...) et du mobilier (meubles de rangement...).

Plan de financement :

Coût du projet : 20 139 €
Métropole : 8 055 €
Ville de Marseille : 8 055 €
Autofinancement : 4 028 €

Sur le Territoire de La Ciotat, il est proposé de soutenir une structure:

L'association les Jardins de l'Espérance a pour objet l'engagement pour l'Homme et la Nature dans un esprit solidaire et collectif en développant des projets d'éducation à l'environnement ouverts à tous et des projets d'insertion professionnelle et sociale pour des personnes en difficulté à travers deux pôles.

Le Pôle Animation développe des animations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable auprès de tout type de publics (scolaires, extrascolaires, personnes en situation de handicap, particuliers) à travers des stages nature et des sorties ; il assure également la formation interne des salariés polyvalent.

Le Pôle Insertion a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés personnelles et professionnelles et intervient pour la Mairie de la Ciotat, les bailleurs sociaux, les habitants.

Les deux pôles d'activités sont en interaction permanente et permettent de créer des passerelles innovantes. Ils interviennent conjointement dans la création de jardins partagés, pédagogiques et adaptés aux handicaps et des travaux de plantations, de débroussaillage et de valorisation des espaces mais également sensibiliser à la biodiversité, à la protection contre les incendies, tout en leur faisant découvrir le patrimoine naturel et agricole.

Le projet investissement consiste à acquérir un véhicule de type benne pour transporter les salariés et le matériel afin d'intervenir sur les zones naturelles (Parc des calanques) et le quartier de Fardeloup.

Plan de financement :

Coût du projet : 33 588 €
Métropole : 10 000 €
Autofinancement : 23 588 €

Sur le territoire de Marignane, il est proposé de soutenir une structure :

L'Association Point Ecoute Familles a pour objet d'accueillir des personnes en souffrance psychique et relationnelle. Elle réalise des thérapies individuelles et familiales et propose des parcours de santé aux différents publics. De nombreux ateliers et groupes de parole sont organisés, notamment des espaces pour soutenir la fonction parentale. Plus de 600 adhérents fréquentent les salles de thérapie pour diverses prises en charge.

Dans le cadre du développement de ses actions, l'association a besoin d'équipement informatique et du matériel audiovisuel performant pour travailler sur davantage d'outils numériques et les exploiter dans le cadre de diverses activités : coaching, media training, valorisation de la personne, exposition sur les seniors... ; et de renouveler le mobilier vieillissant pour accueillir le public dans des conditions de qualité.

Le projet investissement consiste à acquérir du matériel informatique (ordinateurs...) et audiovisuel (boîtier photo, appareils photos et objectifs...) et de mobilier (fauteuils, canapés...).

Plan de financement :

Coût du projet : 8 196 €
Métropole : 3 278 €
Département : 3 278 €
Autofinancement : 1 640 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- L'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient à la date de sa création, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale fusionnées en application de l'article L 5218-1 du présent code » ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 27 Juin 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2022

- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal d'élection le 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération FBPA 062-10934/21/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La signature du Contrat de Ville le 17 juillet 2015 avec la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 » ;

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Sont approuvées les subventions du Conseil de Territoire Marseille Provence aux organismes et associations suivants :

Sur la commune de Marseille :

- Fraternité de la Belle de Mai : 28 333 euros
- 13 Habitat : 112 000 euros
- Association Culturelle Educative et Sportive : 3 711 euros
- Association Femmes Familles Font Vert : 8 629 euros
- Association Avec Nous : 17 928 euros
- Association Cité de l'agriculture : 9 089 euros
- Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée : 17 140 euros
- Association l'Encre Bleue : 8 055 euros

Sur la commune de La Ciotat :

- Association les Jardins de l'Espérance 10 000€

Sur la commune de Marignane :

Signé le 27 Juin 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2022

- Association Point Ecoute Familles : 3 278 euros

Article 2 :

Sont approuvées les conventions correspondantes ci-annexées passées avec les organismes ou les associations susvisées.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 218 163 euros, sont inscrits au budget de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence – Sous-politique E110 - Opération 2018105800 - Chapitre 4581191007 - Nature 20422 – Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI